

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**Arrêté du 30 janvier 2020 fixant le nombre de places offertes à l'examen professionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2020**

NOR : *JUSB2002561A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 30 janvier 2020, le nombre total de places offertes à l'examen professionnel de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2020 est fixé à 50.